

TERMS AND CONDITIONS

STEPHEN COLE
184 WOODSTOCK ROAD

The following terms and conditions are recommended under Section 59(1) of the *Community Planning Act*.

- a) The site be developed generally in accordance with Map IV and any alteration or addition to the building is limited to the interior and façade to the satisfaction of the Development Officer.
- b) The applicant enter into a Section 59 Development Agreement that will limit the approval to operate a jewelry boutique at this location to the current applicant to the satisfaction of the Development Officer;
- c) The use of the property shall be limited to the proposed jewelry boutique and shall not be carried forward should the proposed jewelry boutique cease to operate;
- d) A detailed parking plan be provided to the satisfaction of the Development Officer;
- e) A signage permit is obtained for any signage; and
- f) Property is located in Wellfield Zone A. All plans must conform to the NB Wellfield Protected Area Designation Order. Refer inquiries to the City Wellfield Protection Officer.

CONDITIONS

STEPHEN COLE
184, CHEMIN WOODSTOCK

Les conditions suivantes sont recommandées en application du paragraphe 59(1) de la *Loi sur l'urbanisme* :

- a) Aménager le site de manière essentiellement conforme au plan IV en veillant à ce que toute modification ou tout ajout apporté à l'extérieur ou à la façade du bâtiment soit à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- b) Conclure une entente d'aménagement selon l'article 59 limitant au demandeur actuel l'autorisation d'exploiter une boutique de bijoux à cet endroit, le tout à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- c) Limiter l'usage à la boutique de bijoux projetée et ne pas le reporter si ce commerce venait à cesser ses activités.
- d) Fournir un plan de stationnement détaillé à la satisfaction de l'agent d'aménagement.
- e) Obtenir un permis d'affichage pour toute enseigne.
- f) Étant donné l'emplacement de la propriété dans la zone A du champ de captage, conformer tous les plans au Décret de désignation du secteur protégé du champ de captage du N.-B; adresser les demandes de renseignements à ce sujet à l'agent de protection du champ de captage.



Marcello Battilana
Assistant Director / Directeur adjoint
Planning and Development / Service de l'urbanisme et de l'aménagement